

Le Vérificateur général mentionnait également que le Secrétaire du Conseil du Trésor avait accepté le rapport majoritaire du groupe de travail sur le recouvrement des coûts qui rejetait le principe du recouvrement. Il ajoutait que les frais d'administration d'un système de recouvrement des coûts pourraient annuler les avantages qu'il offrait et qu'il est tout à fait possible, par d'autres moyens, de rendre les gestionnaires plus conscients des coûts.

1977 — Dans son rapport de 1977, le Vérificateur général réitérait sa recommandation selon laquelle le Conseil du Trésor devrait à nouveau envisager la possibilité de mettre sur pied un système d'imputation des coûts, une fois qu'il sera possible d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle prises par le Conseil.<sup>14</sup>

<sup>14</sup> Canada, Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, op. Cit., p. 4.